



Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Document synthèse pour les élèves

Le rôle du Collège de l'Assomption

Le Collège de l'Assomption désire offrir à sa communauté un milieu de vie et d'apprentissage sain, sécuritaire et à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence. L'élaboration d'une stratégie de tolérance zéro et d'intervention 100 % exige du temps ainsi qu'un effort constant de la part de chacun. C'est la raison pour laquelle la collaboration de tous les acteurs est précieuse afin de créer et maintenir un environnement où chaque intervention renforce les actions de prévention et de soutien. **HUMAIN. ENGAGÉ. FIER.**

Importance de dénoncer



Le meilleur ami des agresseurs est le silence et aussi longtemps qu'il est maintenu, les personnes qui intimident sont à l'abri des conséquences de leurs actions.

Il y a une énorme différence entre « *snitcher* » et déNONcer. « *Snitcher* » c'est rapporter de l'information dans le but de nuire, de se venger ou de faire punir l'autre par plaisir ou pour en tirer profit. Alors que la personne qui déNONce une situation dit NON à l'intimidation et elle le fait dans le but de faire cesser une situation inacceptable.

Signalement

La victime, le témoin, l'auteur(e) ou l'adulte à le choix de :



- › Dénoncer à un adulte de confiance.
- › Remplir le formulaire confidentiel.
- › Écrire de manière confidentielle à soutien@classomption.qc.ca.

Actions et mesures de soutien

- › Évaluer la situation, recueillir et analyser les informations.
- › Intervenir en assurant la sécurité et en mettant en place des mesures de soutien.
- › Communiquer avec les parents.
- › Offrir un soutien et assurer un suivi auprès des personnes concernées.
- › Mettre en œuvre les sanctions.
- › Consigner les informations.
- › Obtenir une rétroaction sur l'état de la situation.



Coordonnées utiles



Tel-jeunes

1 800 263-2266
Texte : 514 600-1002
teljeunes.com

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)

1 866 532-2822
CAVAC.qc.ca

Centre d'expertise Marie-Vincent

Marie-Vincent.org

Police | Ville de L'Assomption

450 589-4777

Stéphanie Payette | Directrice adjointe Collège de l'Assomption

payettst@classomption.qc.ca

Julie Beausoleil | Technicienne en éducation spécialisée, Collège de l'Assomption

beausju@classomption.qc.ca

Protecteur national de l'élève (PNÉ)

Téléphone et texte : 1 833 420-5233
quebec.ca/droits-eleve

Pour s'y retrouver...

Intimidation



Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à caractère **répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des **rapports de force entre les personnes concernées**, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

Sources : LIP, art.13, al. 1, par. 1.1 / LEP, art. 9, al. 2

Conflit



Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Violence



Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Source : LIP, art. 9

Violence à caractère sexuel



Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, des paroles, des comportements ou des attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimée directement ou indirectement, y compris par moyen technologique.

Source : Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements supérieurs, RLRQ, c. P-22.1, art.1

Microagression



Les microagressions sont de petites remarques, gestes ou attitudes qui, même s'ils ne semblent pas méchants ou agressifs à première vue, peuvent déranger ou faire sentir quelqu'un mal à l'aise. Ces comportements peuvent être orientés vers des stéréotypes ou des préjugés sur des aspects comme la couleur de peau, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou d'autres différences.

L'intimidation est une agression et non un conflit entre individus. Il s'agit de gestes répréhensibles nécessitant une intervention.



L'élève du Collège de l'Assomption :

- › S'engage, à titre de citoyen, à se conformer aux lois qui régissent la société;
- › S'engage à adopter un comportement qui assure la sécurité morale et physique, autant la sienne que celle des autres;
- › A la responsabilité d'assurer le respect des droits individuels de la personne;
- › S'assure de protéger la dignité des personnes en s'abstenant de poser des gestes empreints de violence ou d'intimidation.

Ainsi, selon la gravité du comportement observé, un élève qui va à l'encontre du Code de vie pourrait être suspendu, à l'interne ou à l'externe, ou être expulsé du Collège.